

## Commune de Gluiras

## Conseil Municipal extraordinaire du 10 janvier 2020

Membres en exercice: 10, Présents: 10 Excusés: 10 Absent: 0

Le 10 janvier 2020 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par mail en date du 07 janvier 2020, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

**Etaient présents**: Mmes BEUDOT Elisabeth, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme BEUDOT Elisabeth est nommée secrétaire de séance.

## <u>Délibération 20200110-1001 – Budget Aep Décision modificative n°3</u>

Cette décision modificative est nécessaire pour le paiement des dernières factures.

Désignation	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	<b>↓</b> de	个de	<b>↓</b> de	个 de
	crédits	crédits	crédits	crédits
D - 6063 Fournitures d'entretien et de petit		1 000 €		
matériel				
Chapitre 011 Charges à caractère général		1 000 €		
D – 022 Dépenses imprévues	1 000 €			
Chapitre 022 Dépenses imprévues	1 000 €			
Total budget de fonctionnement	1 000 €	1 000 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n°3 du budget AEP

## Signatures

BESSON François BEUDOT Elisabeth CHABAL Fabienne

COURTHIAL Gildas COURTHIAL Marie-Laure FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien HAVOND Mickaël MICHEL Maryline

**TAULEIGNE Marc** 





